

***L'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE***

***18/03/2025***

***Promotion au choix***  
***Adjoint technique principal***  
***2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe (ATP) 2025***

**CONDITIONS A REMPLIR**

- ATP 2<sup>ème</sup> classe : Il faut être adjoint technique 6<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2025 ;
- ATP 1<sup>ère</sup> classe : Il faut être adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 5 ans de service effectif dans ce grade au 31/12/2025.

**Au titre de 2025, 1 adjoint technique sera promu au grade d'ATP2 et 9 ATP2 seront promus ATP1.**

**Consultez la note de lancement pour la promotion au choix d'ATP 1 et 2 :**



**PROCÉDURE**

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition, accompagnée du dernier compte rendu d'entretien professionnel. Ces deux documents doivent parvenir au bureau SRH2-B **au plus tard le 31 mars 2025** via l'application BercyDoc.

## CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Démontrer son engagement professionnel, en suivant par exemple des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration.

**Le sujet de votre promotion doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation.** Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur dans votre CREP qui doit être en cohérence avec la fiche de proposition.

Exercer des fonctions d'encadrement peut également augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

**A savoir :** votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité. Elle devra vous indiquer si vous êtes proposé ou non à SRH2B.

**Les tableaux d'avancement pour les grades d'ATP 1 et 2 seront publiés sur Alizé fin juin 2025.**

## INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 5212 - 5 Place des Vins de France  
75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 29 85 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mél : [srh2b-promotions-polebetc.catc@finances.gouv.fr](mailto:srh2b-promotions-polebetc.catc@finances.gouv.fr)

Retrouvez nos informations  
sur notre site

Ensemble pour vous !



**UNSA-Cefi**

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : [syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)